



Le St Ju-Lien

N°8
Juin-juillet
2015

Votre rendez-vous avec l'actualité du village

Vie municipale

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion publique du 22 mai 2015.

Syndicat de L'ouest Lyonnais (SOL) : convention

Les demandes d'autorisation d'urbanisme étaient auparavant instruites par la Direction Départementale du Territoire (DDT). Suite au désengagement de l'état, le Syndicat de l'ouest lyonnais (SOL) a repris ces missions d'instruction des autorisations des droits du sol pour le compte des communautés de communes adhérentes, dont la nôtre.

Une convention entre le SOL et la commune doit être établie afin de décrire tout le processus d'instruction (du dépôt en mairie jusqu'à l'archivage de l'autorisation d'urbanisme). Cette convention n'a pas d'enjeu financier, elle précise simplement la répartition des missions entre la commune et le service ADS du SOL. Cette convention est votée à l'unanimité.

Communauté de communes du pays de l'Arbresle (CCPA)

Transport à la demande :

Florent CHIRAT rappelle que le transport est de la compétence du Département. Le Conseil Général du Rhône avait mis en œuvre le Transport à la Demande, un service flexible de transport public. Cette offre a été arrêtée au 1^{er} juillet 2015, notamment à cause de certaines dérives qui engendraient des coûts importants. Ce transport à la demande est désormais délégué aux Communautés de Communes qui ont dû modifier leurs statuts afin de prendre en charge cette compétence. La CCPA souhaite proposer sur le Pays de l'Arbresle, un service de transport à la demande sectorisé, à vocation sociale : « l'AMI » (l'Aide à la Mobilité Individuelle), avec des conditions d'accès plus restrictives recentrées vers des usagers en difficulté, et un budget maîtrisé (le département s'engage quand même à financer 50% du coût). La Communauté de communes va ainsi mettre en place un marché public avec deux lots : un lot pour la centrale de réservation, et un lot pour la prestation de transport. Des tickets seront en vente en mairie et à la CCPA. Une carte individuelle, établie par la CCPA après instruction du dossier, sera obligatoire pour bénéficier de ce service.

Mise en route opérationnelle prévue le 01 octobre 2015.

Commission Bâtiments

Cédric BLANC informe le conseil municipal de l'avancement des travaux dans les bâtiments. Il précise qu'une VMC a été changée à la salle polyvalente.

Les travaux de rénovation de l'école du haut ont débuté. Le budget initial de 78 000 €, additionné à la subvention de la DETR (dotation d'équipement pour les territoires ruraux) de 57 000 €, donne une enveloppe de 135 000 € TTC pour cette année. Les travaux prévus sont :

- L'aménagement de l'étage en une salle de classe, un bureau et une salle d'activités
- La création de toilettes accessibles aux personnes handicapées sous le préau
- La rénovation du couloir et de la salle BCD.
- La réfection de la toiture et le traitement de la charpente

L'emplacement du city stade envisagé vers le jardin communal, aux abords de la salle polyvalente, semble onéreux au vu des travaux de terrassement nécessaires, la commission va étudier d'autres possibilités.

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du vendredi 10 juillet 2015

Début à 20h

Présents : Cédric BLANC, Sylvie CARRET, Florent CHIRAT, Marthe CHIRAT, Alain FARJOT, Cyrille GOUTTE, Philippe JAILLET, Thierry VANEL, Marie-Charlotte SIMON.

Absents excusés : Françoise COUSIN, Bertrand GIROUD, Jean-Marc MAZALLON, Pascaline RONCHIETTO, Chantal SAUVANT, Philippe VERNY.

Secrétaire de séance : Cédric BLANC

Gaëlle LORNAGE, secrétaire de mairie est présente.

Inscription pour la version mail :

cominfo@saintjulienurbibost.fr

Site internet du village

www.saintjulienurbibost.fr

SIEMLY : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Thierry VANEL, délégué communal, présente le rapport du SIEMLY (Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais) sur le prix et la qualité de l'eau. Le SIEMLY est une collectivité publique à laquelle adhèrent 74 communes des départements du Rhône et de la Loire. Il assure la production et la distribution de l'eau potable aux 69 540 usagers qui résident sur son territoire. Il réalise les investissements nécessaires pour le développement, le renforcement ou le renouvellement du réseau et des ouvrages. Le SIEMLY a confié à La Lyonnaise des Eaux certaines prestations telles que la gestion du

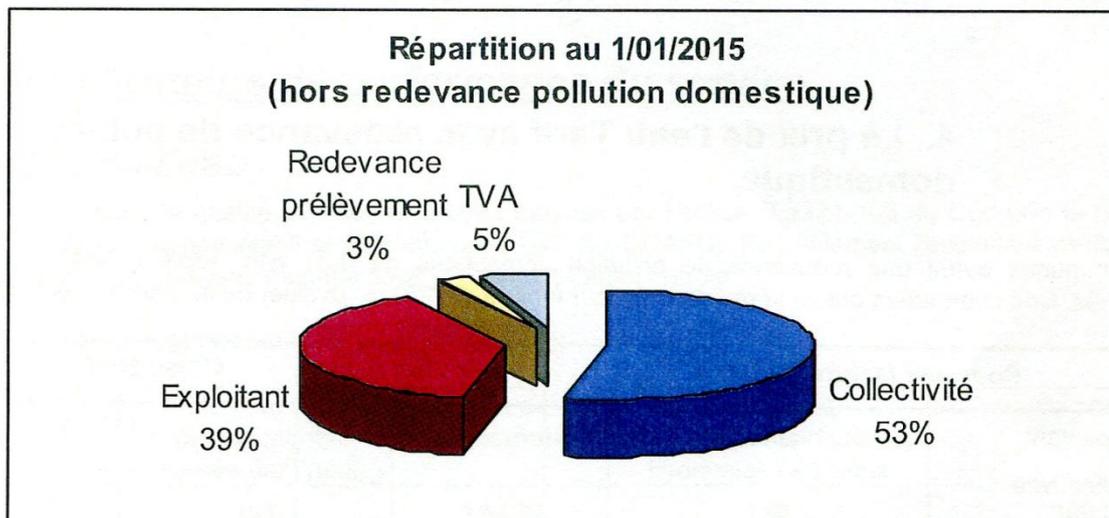
service et des abonnés, les mises en service des branchements, l'entretien et le renouvellement des branchements, canalisations, compteurs, équipements...

Le rapport montre que les volumes d'eau potable ont tendance à se stabiliser voire diminuer. le volume total annuel d'eau potable distribué pour 2014 se monte à 5 180 713 m³.

Le Prix de l'eau comprend une part pour l'exploitant, une part pour la collectivité et des taxes. A titre d'exemple, pour une consommation de 120 m³, le coût s'élève à 324,20 euros pour 2015.

	Connue et facturée au 1 ^{er} janvier 2014	Connue et facturée au 1 ^{er} janvier 2015	Variation
Exploitant	123,54	125,38	+ 1,49 %
Collectivité	169,60	172,80	+ 1,89 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,40	9.12	+ 8,57 %
TVA	16,58	16.90	+ 1.93 %
Total [€ TTC]	318,12	324.20	+ 1.91 %
Prix moyen pondéré € TTC par m3 *	2,65	2,70	+1.91 %

* sur la base d'une consommation de 120 m3, hors redevance pollution



L'ARS (ex DDASS) établit le rapport sur la qualité de l'eau distribuée. Le taux de conformité est de 100%.

Le rendement du réseau a été en 2014 de 71,9 % (rapport entre le volume fourni et le volume facturé). Un mauvais rendement peut être sanctionné financièrement par une baisse des subventions, voire une amende. Le rapport montre une amélioration du rendement notamment due à l'entretien des canalisations.

Commission Voirie

Cyrille GOUTTE précise que la route du crêt d'Arjoux au départ de Senevier s'est dégradée suite aux fortes chaleurs. Cette route étant classée communautaire, les services de la CCPA sont intervenus pour faire épandre du sable afin de limiter la dégradation à court terme. Il faudra certainement programmer des travaux de réfection sur cette voie à prélever sur les prochaines enveloppes communautaires.

Commission Scolaire

La commission scolaire a réuni le 23 juin à la salle polyvalente les parents d'élèves et la MJC afin de faire un bilan sur les nouveaux rythmes scolaires. Un sondage relatif aux TAP avait été effectué en amont auprès des parents, ces derniers semblent globalement satisfaits de ce qui a été mis en place en 2014-2015. Une garderie périscolaire pourrait être mise en place à la rentrée plus spécifiquement pour les enfants de 3 à 5 ans matin et soir.

Bibliothèque

Dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation et de l'acquisition du nouveau logiciel, les bénévoles de la bibliothèque ont bénéficié d'une formation le 1^{er} juillet. Ce chapitre sera développé dans une prochaine édition.

Questions diverses

Fleurissement : mardi 7 juillet, le jury était présent sur la commune. Un livret de présentation préparé par l'équipe lui a été remis. Il a apprécié la qualité du fleurissement et le plan de désherbage, avec des secteurs qui ne doivent plus être désherbés avec des produits chimiques (notamment le centre bourg).

ADMR : la nouvelle Présidente de l'association du secteur de Bessenay est Mme Christine BRESSAND de Bibost ; elle succède à Henri NAYRAND.

Fermeture de la mairie : le secrétariat de mairie sera fermé du samedi 8 août jusqu'au mardi 18 août inclus, réouverture au public le jeudi 20 août 2015 matin. En cas d'urgence, vous pourrez joindre le Maire ou ses Adjoints (les numéros de téléphone seront affichés sur la porte d'entrée de la mairie).

L'Association Gym's vous informe :

Reprise des cours la semaine du 7 au 13 septembre, à la salle des fêtes

- Danse de couple : le lundi de 20h30 à 22h
- Zumba : le mardi de 20h30 à 21h30
- Stretching : le mercredi de 19h à 20h

Pour les nouveaux venus, 2 cours gratuits pour vous aider à vous décider.

N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre Carole au 06 63 35 27 25.

PLU

Une réunion s'est déroulée lundi 6 juillet, axée principalement sur la réglementation des zones Naturelles et Agricoles. Les prochaines étapes sont désormais l'arrêt d'un règlement global vers novembre 2015 qui sera soumis aux personnes publiques associées, des réunions publiques d'information auprès des habitants de la commune d'ici la fin d'année, puis une enquête publique début 2016.

Afin de faciliter les déplacements de certains parents, les horaires du soir seront étendus jusqu'à 18h30 (au lieu de 18h jusqu'à présent) pour l'ensemble du périscolaire. Sylvie CARRET informe le conseil que 71 élèves sont attendus pour la rentrée de septembre 2015, un nombre suffisant pour maintenir d'une manière confortable les 3 classes actuelles.

Questions diverses (suites)

Un arrêté préfectoral exécutif jusqu'au 31 octobre place notre commune en état d'alerte concernant l'usage de l'eau et en limite l'usage notamment sur les points suivants : interdiction d'arroser de 8h à 20h, interdiction de remplir les piscines, de laver les voitures (hors station)... L'intégralité de l'arrêté est affiché à la grille, merci d'en prendre connaissance.

Lignes téléphoniques : suite à des incidents récents constatés sur la commune, nous souhaitons rappeler qu'il appartient aux propriétaires et/ou aux locataires (selon accords) d'entretenir les rives de leur terrain où sont positionnées les lignes téléphoniques. En cas d'altérations des fils liées aux arbres, France télécom n'intervient pas sur l'élagage des branches et des désagréments importants sur la durée peuvent être causés aux abonnés.

Prochain conseil municipal :

vendredi 18 septembre 2015 à 20h00



Les filles de la Zumba vous donnent RDV à la rentrée !

Association Patrimoine Saint Julien - Bibost



A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine **2015** l'A.P.S.J.B. propose une exposition sur le thème : « **Les peintres de nos villages** » :

Le **samedi 19 septembre** à partir de 14h et le **dimanche 20 septembre** à partir de 10h au centre d'animation de Bibost.

Vous pourrez découvrir des œuvres d'Alphonse RODET et de Mary GOTHY, mais aussi les tableaux de nombreux Saint Juliennois et Bibolands, et le travail des enfants des écoles de nos deux villages.

Zoom sur...La réussite de la journée champêtre du 12 juillet !

La deuxième édition du repas champêtre du comité inter sociétés a tenu toutes ses promesses, et vous avez largement répondu présent, puisque nous avons presque atteint les 500 repas.

Nous remercions tous les Saint Juliénois d'avoir massivement participé à cette journée, ainsi que la trentaine de bénévoles qui ont œuvré sur trois jours pour la pleine réussite de cette manifestation. Le soleil nous a largement soutenus dans cette organisation, et la journée a pu se prolonger beaucoup plus tard que l'an passé.

Le comité va maintenant se pencher sur l'organisation du rassemblement des Saint Julien de France qui aura lieu chez nous pour Pentecôte 2016 (mi-mai).

Vogue : du 21 au 24 août 2015

Cette année encore, les P'tits Gônes, toujours aussi nombreux, vous invitent à partager avec eux un week-end de fête !

Le concours de vélos et trottinettes décorés aura pour thème cette année... « Les Friandises... ». Rendez-vous le dimanche 23 août dès 17h pour les inscriptions sur la place du village.

Le traditionnel repas du dimanche soir sera animé par Franck ROSE. Menu pour les enfants en alliance avec le snack (steak/frite, pour cinq euros l'assiette), et le porcelet cuit à la broche sera accompagné de gratin Dauphinois, tarif 18 euros (inscription avant le 15 août au bar « La Tonnelle » ou auprès de Laurine FARJOT au 06 38 40 51 47).

Nous vous attendons nombreux pour fêter, dans la bonne humeur la vogue 2015 !

Rappel : déviation du centre du village par l'Angeline mise en place les soirs à partir de 19h et le dimanche toute la journée.

Nous allons vous solliciter à l'automne pour héberger les invités des divers « Saint Julien » qui nous feront l'honneur de leur présence à cette occasion

Encore merci à tous, et n'oubliez pas la devise des Saint Julien de France : « Saint Julien, un nom qui tisse des liens ».



Bibliothèque

La bibliothèque de Saint Julien sur Bibost sera ouverte tout l'été (sauf le 15 août) aux heures habituelles. Suite à l'avancée de la mise en place de la gestion informatique, vous y verrez les bénévoles balbutier du clavier pour créer votre carte adhérent ou « passer la douchette » aux codes-barres des livres ! N'hésitez pas à venir vous rafraîchir, choisir un livre dans le stock du pilon, ou nous encourager.



Améliorer mon logement : des conseils et des aides financières

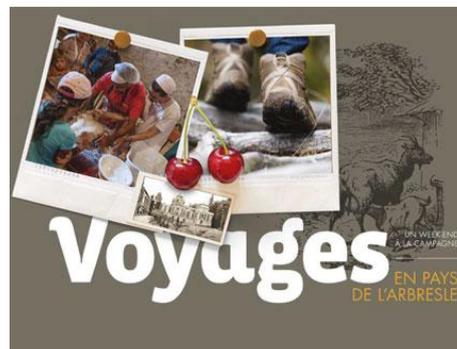
La CCPA s'engage pour l'amélioration de l'habitat, la lutte contre la précarité énergétique, et le maintien à domicile. Cette action s'adresse **aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs** qui souhaitent améliorer un logement. **Les locataires sont également concernés** dans le cadre d'un maintien à domicile. La communauté de Communes et l'Anah financent le conseil aux particuliers et apportent des subventions pour les travaux.

L'accompagnement est ouvert à tous et est gratuit. Pour toutes questions, vous pouvez joindre Pact Arim du Rhône au 04.74.05.35.75. Une permanence d'informations a lieu également chaque 2^{ème} et 4^{ème} vendredi du mois, dans les locaux de la CCPA, 117 rue Pierre Passemard à l'Arbresle. Des professionnels de l'habitat pourront répondre à vos questions techniques ou financières et vous accompagner dans vos démarches.

Voyages en pays de l'Arbresle !

Sous forme d'un carnet de voyage évoquant le récit d'un voyageur imaginaire, la Communauté de Communes a réalisé un guide de découverte des différents patrimoines du territoire : terroir, patrimoine bâti, paysagers, savoir-faire permettant ainsi une présentation complète de l'offre patrimoniale.

Découvrez-le dès maintenant à L'Office du tourisme ou en téléchargement sur le site www.paysdelarbresle.fr



Sécurité Incendie :

Etant donné le climat de sécheresse que nous subissons depuis plusieurs semaines, en plus des mesures liées à l'économie d'eau évoquées plus haut (arrêté préfectoral), nous vous appelons à la plus grande prudence également concernant toutes les pratiques

qui pourraient être à l'origine d'un départ d'incendie dont les conséquences seraient rapidement amplifiées. Nous comptons sur votre comportement citoyen au vu de cette situation exceptionnelle.

Les Semaines-Découverte du Pays de l'Arbresle : du 3 au 8 août.

Pendant cette semaine, des animations, visites, démonstrations de savoir-faire, ateliers, balades commentées ou dégustations sont proposés par l'Office de Tourisme dans un programme original.

Le matin ou l'après-midi ou en soirée, laissez-vous guider au cœur du Pays de L'Arbresle... Les hommes et les femmes qui font vivre ce territoire, vous invitent à contempler ses paysages, à explorer son patrimoine, à goûter leurs produits et à expérimenter leur savoir-faire !

Tarifs Adulte : 3,50 €, enfant : 3,50 € (à partir de 5 ans).

Les visites et animations ont lieu dans les différentes communes du Pays de L'Arbresle (Lyonnais et Beaujolais).

Réservation obligatoire (nombre de places limité) à partir du 20 juillet jusqu'à la veille de la visite souhaitée.

Opération tranquillité Vacances

Comme chaque année, vous pouvez retrouver sur le site internet de la commune les conseils de la gendarmerie pour prévenir la commission d'un cambriolage ou d'un vol, ainsi que le formulaire à remplir et à retourner à la gendarmerie de l'Arbresle pour signaler votre absence.

N'hésitez pas à vous rendre à la brigade de votre domicile afin d'y demander des conseils plus personnels et surtout n'omettez pas de signaler tout fait qui vous paraît anormal.

Ma ruche je l'aime, je la déclare !

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de les gérer, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

Qui doit déclarer ? Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ? Tous les ans, entre le 1^{er} novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ?

Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS.

Merci pour les abeilles !

JUILLET 2015

Vendredi 31 : Challenge Olivier Foray - 32 quadrettes ouverts aux licenciés et non licenciés
2 parties suivies d'un casse-croûte

AOUT 2015

Mercredi 05 : Coupe des vétérans - 32 doublettes 3^{ème} et 4^{ème} division à 9h30 (boules)

Vendredi 21 : Coupe de la classe en 1 - 32 doublettes 3^{ème} et 4^{ème} division à 18h30 (boules)

Lundi 24 : Challenge La Tonnelle - 32 quadrettes de licenciés et non licenciés à 13h30.

Vendredi 28 : AG d'ouverture de la société de chasse à 20h00 à l'ancien marché aux fruits.

SEPTEMBRE 2015

Samedi 05: Ball Trap de la société de chasse l'après-midi et dimanche toute la journée
à l'ancien marché aux fruits. Casse-croûte offert le dimanche à 8h30

Samedi 05 : Inscription du badminton pour la saison 2015-2016 dans la cour de l'école du
haut de 10h00 à 12h00. Pensez à vos certificats médicaux - cotisation: 25 €

Dimanche 13 : Coupe de la classe en 6 - 64 tête à tête 3^{ème} et 4^{ème} division à 8h
Coupe Peylachon - 32 tête à tête 3^{ème} et 4^{ème} division à 10h

OCTOBRE 2015

Samedi 10 : Demi-décade des classes en 0.

Toutes les inscriptions des concours de boules se font auprès du bar La Tonnelle : 04 74 70 72 50